

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE 2023-2024

Madame, Monsieur,

Alors que nous avançons chaque jour un peu plus sur la préparation de la rentrée scolaire 2023, nous espérons que votre enfant a validé les objectifs qu'il s'était fixé et qu'il envisage sereinement la rentrée qui s'annonce.

Plusieurs changements se profilent pour cette rentrée. En premier lieu, je remercie Madame André, directrice de l'école Sainte-Philomène, qui a fait le choix de se consacrer à l'école Notre-Dame, c'est-à-dire, à une seule direction. Un grand merci pour le temps consacré au service de l'Institution. Madame Carole Buchet lui succède, vous aurez l'occasion de la rencontrer à la rentrée .

L'autre tournant majeur, est l'arrivée de l'école Sainte-Philomène sur le site. Nous avons travaillé sur les horaires qui permettront à chacun de rentrer sereinement dans son établissement et de s'épanouir dans son environnement.

Nous comptons sur le civisme de chacun au moment de la dépose. Je vous rappelle que le stationnement est gratuit en zone bleue avec un disque pendant deux heures.

Les beaux projets réalisés sont le fruit de la confiance que vous nous témoignée et toute la communauté éducative vous remercie.

Dans ce document, vous trouverez les informations pratiques concernant le déroulement de l'année scolaire 2023-2024.

Bonne lecture et très bonne rentrée scolaire 2023.
Madame P Varenne
Chef d'établissement coordinateur.

1. Informations pratiques

L'entrée de tous les élèves du collège et du lycée se fera par le 11 rue Faubourg de la Gironde

Cette brochure est destinée aux familles et aux élèves. Elle est à conserver pour toute l'année scolaire. Il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. MERCI.

Un seul numéro de téléphone pour l'ensemble de l'Institution (école, collège, lycée général et lycée professionnel) sera mis en service : **04 70 28 76 36.**

Dates et heures de rentrée

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	<ul style="list-style-type: none">➤ Lundi 4 septembre 2023 à 8h30 pour les élèves de 6^{ème}, 3^{ème} PM, 2^{nde} générale, 2^{nde} bac professionnel, 1^{ère} année de CAP. Fin des cours à 15h30. L'emploi du temps s'applique dès le 5 septembre à partir de 10h (le temps d'accueillir les autres classes). Une étude est organisée pour les internes et les élèves qui souhaiteraient venir dès 8h.➤ Internat : Réception des chambres à 17h30, le rendez-vous est fixé à 17h15 à Saint-Joseph pour tous les internes.➤ Mardi 5 septembre 2023 à 8h00 pour tous les autres niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale générales et professionnelles, 2^{ème} année de CAP avec une fin des fin des cours à 15h30 pour les élèves qui font leur première journée. <p>NB : Le premier jour, se présenter avec de quoi écrire (cahier de textes, trousse). N'apporter aucune autre fourniture.</p> <p>Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués et le chèque de caution de 100 €.</p> <p>Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre). Vous pourrez prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'Institution, sur cette association et sa raison d'être.</p>
---	--

Réunion de rentrée pour les parents

COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>Classes de 6^{ème} : Vendredi 8 septembre 2023 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 5^{ème} : Lundi 11 septembre 2023 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 4^{ème} : Vendredi 8 septembre 2023 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 3^{ème} : Lundi 11 septembre 2023 à 18h00 Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p>
LYCEES Général & Professionnel SAINT-JOSEPH	<p>Classes de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale Générales : Mardi 12 septembre 2023 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 3^{ème} Prépa Métiers : Mardi 12 septembre 2023 à 18h00 Salle d'étude</p> <p>Classe de 1^{ère} et Terminale AGOrA : Lundi 11 septembre 2023 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 1^{ère} et Terminale Bac Pro Restauration et CAP 2^{ème} année : Mardi 12 septembre 2023 à 18h00 chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 2^{nde} Bac Pro GATL : Jeudi 14 septembre 2023 à 18 h00 Salle d'étude</p> <p>Classes de 1^{ère} année de CAP et 2^{nde} Bac Pro Restauration : Jeudi 14 septembre 2023 à 18h00 au Lycée Hôtelier (15 place de la liberté)</p> <p>Classe de 2^{nde} et 1^{ère} Bac Pro Métiers de la Sécurité : Jeudi 14 septembre 2023 à 17h30 dans les salles de « sécurité »</p>

Calendrier scolaire

INSTITUTION	Vacances et jours fériés :	
	Toussaint	Du Vendredi 20 octobre 2023 après les cours au Lundi 06 novembre 2023
	Noël	Du Vendredi 22 décembre 2023 après les cours au lundi 08 janvier 2024
	Hiver	Du Vendredi 16 février 2024 après les cours au Lundi 04 mars 2024
	Pâques	Lundi 01 avril 2024
	Printemps	Du Vendredi 12 avril 2024 après les cours au Lundi 29 avril 2024
	Ascension	Du Jeudi 09 mai 2024 au Lundi 13 mai 2024
	Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
	Eté	Samedi 6 juillet 2024

Administration

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	<p> Chef d'établissement coordinatrice : Madame VARENNE Pascale Responsable 6^{ème} : Madame VARENNE Pascale Adjoint de direction collège, lycée : Monsieur RENAUD Xavier DDFPT(Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles) : Madame PLASSE Christine Vie Scolaire : Monsieur BALESDENS Didier / Madame LAMOINE Corine / Madame KLEIN Cassandra Adjoint en pastorale scolaire : Monsieur FONTAINE Yann Intendance et comptabilité : Monsieur VEYSSET Christophe, Madame DEBADTS Agnès Secrétariat (examens, orientation, relations avec les familles ...) : Madame VERLHAC Sylvie Accueil de l'établissement : Madame DEBADTS Agnès, Madame CHEVALLIER Anne-Laure Personnel d'entretien : Madame DA COSTA Marie, Madame MURAT Nathalie, Monsieur DUBOISSET Frédéric Chef de cuisine : Doriane HIERONYMUS, aide cuisine : LABRE Virginie. </p>
---	--

Horaires journaliers

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	<p style="text-align: center;">Accueil des élèves de 7h30 à 18h00</p> <p>Horaires de cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin (amplitude maximale) : de 8h00 à 12h00 collège et lycées - Après-midi (amplitude maximale) : de 13h30 à 17h20 collège et lycées. (Les classes de 6^{ème} ont cours un mercredi matin sur deux). <p><u>La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours. Aucune sortie n'est possible entre deux heures de cours.</u></p> <p>Le « bulletin de présence dans l'établissement » qui est distribué aux élèves en début d'année est à rendre à la vie scolaire dès le 11 septembre 2023.</p> <p>Le temps du repas est de 12h05 à 13h30 par rotations.</p> <p>Entrée obligatoire de tous les élèves : 11 rue du Faubourg de la Gironde. Numéro de téléphone UNIQUE école, collège, lycées: 04 70 28 76 36</p>
---	--

Etudes

COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe.</p> <p>Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans l'autorisation écrite de ses parents ou du responsable.</p> <p>Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi de 16h35 à 18h00 et le vendredi de 16h35 à 17h20.</p>
---------------------------------	---

Retards et absences : Appeler L'établissement

Collège et Lycées Saint-Joseph
Par téléphone : 04-70-28-76-36
Par école directe : M.ABSENCES X

- **Tout retard ou absence doit être signalé(e) dans les plus brefs délais.**
- Dès son retour l'élève doit présenter son carnet de correspondance (collège-lycées) à la vie scolaire, qui récupérera le billet justificatif signé par les parents, et l'autorisera à rentrer en cours.
- **Des absences non justifiées feront l'objet d'un signalement obligatoire à l'Inspection Académique.**
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit des parents est exigé pour que l'enfant puisse sortir de l'établissement.

Le Responsable du Bureau de la Vie Scolaire, M. BALESDENS, sera joignable au 04.70.28.76.45

Fournitures scolaires

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	<p>Les listes sont disponibles sur le site Internet de l'Institution www.saintjoseph-montlucon.fr Rubrique Infos pratiques à partir du mois de juin 2023.</p>
---	---

Manuels scolaires

COLLEGE et LYCEES	<p>Les manuels scolaires sont prêtés – <u>Etablir un chèque de caution de 100 €</u> à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph pour la rentrée.</p> <p>L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. Il doit les couvrir en début d'année. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera émise aux parents pour compenser le préjudice.</p>
------------------------------	---

2. Les Services et Informations financières : Service comptabilité : 04 70 28 76 41

Restauration

COLLEGE et LYCEES	<p>L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (Les mercredis pour les internes ou les élèves collés).</p> <p>Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des élèves, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine (forfait 1, 2, 3 4 ou 5 jours. Prix unitaire : 6,44€). Vous reporterez votre choix sur la fiche de fréquentation scolaire distribuée le jour de la rentrée.</p> <p>Les passages réguliers au self doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique.</p>
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la carte donnée en début d'année : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat (10€). <p>Pour les repas occasionnels : prévoir <u>la réservation et le paiement</u> sur EcoleDirecte au prix de 7.00€ l'unité. (onglet : Restauration). Passage au self avec la carte magnétique.</p>
COLLEGE et LYCEES	<ul style="list-style-type: none"> - Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Rédiger un courrier. - Les paniers repas sont autorisés uniquement pour les élèves <u>bénéficiant d'un PAI.</u>

Transports scolaires

COLLEGE et LYCEES	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux inscrits : Les élèves doivent s'inscrire en ligne sur le site : https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier. • Elèves déjà inscrits : - Renouvellement sur le site https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier <p>Les élèves n'ayant pas d'accès internet, peuvent retirer un dossier papier à l'accueil de l'établissement.</p> <p>- Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. <u>En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille.</u> Autres départements : contacter les services de la mairie de votre domicile. SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil.</p>
--------------------------	--

L'APEL : Association des parents d'élèves

LYCEES SAINT-JOSEPH	<p>Les parents d'élèves adhèrent à l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution moyennant le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle. Ainsi, ils participent à la vie de l'établissement en acceptant, par exemple, le rôle de parent délégué (ou correspondant). Ce rôle permet de participer à la vie de l'établissement ou de donner un peu de temps pour se rencontrer et être une force vive de propositions au niveau du collège et des lycées.</p> <p>L'association des Parents d'Elèves de l'Institution adhère à l'APEL départementale et à l'APEL nationale. Chaque adhérent reçoit la revue « Famille et Education ».</p> <p>La présidente de l'APEL : Madame Nathalie LOSCOS.</p> <p>La réunion de formation/information est fixée au lundi 9 octobre à 19h00. Le thème retenu cette année est « Numérique, dangers et solutions de protection » cette soirée à thème aura lieu en salle d'étude du bâtiment historique.</p>
----------------------------	--

Bourses Nationales

	<p>Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes :</p> <p>www.education.gouv.fr/bourses-de-college www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee</p> <p>Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.</p>
COLLEGE	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. • Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux élèves de l'Allier et demi-pensionnaires. Dossier à retourner à l'établissement. • Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à constituer courant du 2^{ème} trimestre de l'année de 3^{ème}.

- Les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine. (Demander un imprimé de transfert de bourses à l'établissement d'origine). **Fournir la notification d'attribution de bourses.**
- Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.

L'internat

L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant (240€ / mois comprenant le repas du soir, le petit déjeuner, la nuit, la carte de Bus, la mise en place d'activités avec un adulte le mercredi après-midi).

L'internat se situe dans les locaux du LP Albert Einstein, LEM ou P Constans.

Pour le transport en septembre : Faire un pass auprès des services des bus de la ville Maelis 21 rue faubourg St-Pierre Montluçon ou par mail : maelis@keolis.com. Rechargement de la carte sur présentation d'un bon de commande à retirer en comptabilité.

Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire.

Les familles doivent fournir les alaises, draps, enveloppes de traversin, couvertures ou couettes et couvre-lits (dimension des lits : 190 x 90), un cadenas et un kit de nettoyage.

L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire.

Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles. Un règlement intérieur spécifique est établi.

Enseignements complémentaires

Partenaires	Danse «Isadora»	Foot « Montluçon Foot »	Team Tennis Club	Rugby «Ovalie Club de Montluçon »	C.H.A.T (Théâtre)	Equitation « L'étrier de Villebret »	Musique Conservatoire A Messenger	Boxe	Jeux de société
Jour (s) et horaires	Selon le dispositif de l'élève	Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15	Mardi à partir de 15h30.	Jeudi à partir de 15h30.	Mardi et jeudi	Mardi à partir de 15h30 et selon le dispositif de l'élève	Selon l'horaire de cours de l'instrument	Pour les 3° Le jeudi à 17h30	Mardi de 15h45 à 17h00.
A contacter	Ecole Isadora 06 11 86 14 17	Mme Kappe Par « école directe » Réunion classe foot : 2 septembre à 18h au Collège.	Mr Nourrissat 06 07 88 89 42	Mr Pzonack 06 87 08 95 94	Mme Varenne Par « école directe »	Mr Ezzahir 04 70 28 76 36	Mme Varenne par « école directe »	Mr Bengueji	Mme Varenne par « école directe »

Association Sportive

Fonctionnement de l'AS:

Il est possible de participer à l'AS soit pour :- une pratique « ANIMATION » dite de loisirs,
- une pratique « COMPÉTITION ».

Les entraînements se déroulent entre 12h40 et 13h25, sous la responsabilité des enseignants d'EPS.

Les événements UNSS (ANIMATION ou COMPÉTITION) sont généralement organisés les mercredis après-midi.

Dans les 2 cas, votre enfant doit s'inscrire à l'AS auprès des enseignants d'EPS qui lui remettront la fiche d'inscription afin d'être licencié(e) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Montant de la licence : 15 euros pour le collège et 10 euros pour le lycée.

La licence UNSS donne la possibilité de pratiquer toutes les activités de l'AS, réparties sur 1 ou plusieurs créneaux dans la semaine, et vaut pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé des activités individuelles (tennis de table, badminton,...) et collectives (volley-ball, basket-ball, futsal, football, step,...).

Les rencontres UNSS se déroulent contre des équipes d'autres établissements au niveau du District (collèges du bassin montluçonnais), du département voire de l'Académie. Une convocation est donnée aux élèves pour le mercredi concerné et doit être retournée signée à l'enseignant.

Pour les rencontres hors bassin montluçonnais, l'AS s'occupe du transport des élèves, avec horaires de départ et de retour à l'établissement.

Certains mercredis des sorties peuvent être organisées (VTT, course d'orientation, randonnée...). Une convocation sera donnée aux élèves souhaitant y participer. La convocation devant être retournée signée à l'enseignant.

Les élèves de la Section Sportive Football et les élèves qui ont un enseignement complémentaire sont obligatoirement licenciés UNSS. Les footballeurs participent aux compétitions « Excellence Football » et Futsal, ainsi qu'au cross départemental.

Date à retenir : **mercredi 20/09/2023 Journée Nationale du Sport Scolaire** ou JNSS. Les entraînements débuteront la semaine suivante.

Casiers

Collège
SAINTE-JOSEPH

Des casiers fermant à clefs sont mis à la disposition des élèves. Ces casiers peuvent être loués à l'année, par les demi-pensionnaires. Lorsque les élèves se connaissent bien, il est possible de louer un casier pour deux. Ils sont assez grands et on peut y déposer des livres, vêtements de sport.... afin d'alléger les cartables. Le prix de la location est de 5€ pour l'année. Il est indispensable d'apporter un cadenas simple à clefs.

.....

COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER DE RENTREE

Internat : Règlement du mois de septembre 2023

Mme, M. (NOM) _____ (Prénom) _____

Responsable payeur de l'élève : (NOM) _____ (Prénom) _____

Verse la somme de 240 € correspondant à l'internat du mois de septembre 2023.

Le _____ , à _____ Signature

Réouverture du secrétariat

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :
Réouverture du secrétariat **le Mardi 22 août 2023**
Ou sur rendez-vous en passant par le site internet :
<https://www.saintjoseph-montlucon.fr>

*Toute l'équipe de l'Institution Saint-Joseph vous souhaite
une bonne année scolaire 2023-2024.*